



Aider mon amie Marocaine s'il vous plait

Par **Hlesoleil**, le **28/04/2014** à **13:14**

bonjour , j'écris pour une amie Marocaine, qui es venue en France , es qui et tombais sous le charme d'un Francias , et la épouser. elle as son visa pour 1an seulement . a ce jour , il as pris son envol , a vider le compte, a déménager le logement , en lui prenant tout , y inclus , ces affaires personnel , habits, maquillage , bijoux , mebles , et surtout ces paipiers, médicaux , certificats et diplome . elle m'apelle hier pour me dire tout ça , car elle se demande au bout des 1 an ce qu'elle vas devenir , et que vas devenir son visa pour le renouveler ? elle as également découvert derrière un meuble , cacher , des feuilles de crédits pour environ 20 000 euro , mais c'est prêt ont ete fait avant de la connaitre . il lui as dit qu'elle était tesponsible de ces crédits puisqu'ils sont mariés. il veut également divulgué une photo sur lequel elle es en robe de soirée , avec un décolletée, sous prétexte qu'elle es musulman, je lui aie dit que en france , musulman ou pas , nous avons toutes le droit de nous promenez en robe de soirée , surtout que cette photo il la prise chez eux . La elle as demandait le divorce . ma question la voici :

Que vas t'il se passer , une fois son visa terminer , vas t'il se renouveler automatiquement, ou faut t' elle qu'elle en redemande un , sachant qu'elle cherche du travail en france , et qu'elle as une adresse postale .

peut'on la renvoyer dans son pays le Maroc ? en faites je vous demande s'ils vous plait de l'aide , car actuellement elle ne touche rien , pas d'argent , a qu'elle aide peut'elle avoir le droit , au niveau de la Caf , RSA? ou autre . De plus il , la mise a la porte de leur ;ogement , et a du déménager pour se cacher de lui , mais elle risque un jour d'etre expulsée du logement , car ne payant pas , par manque d'argent ? je prend tout les renseignements utile pour mon amie Marocaine . merci a vous tous . ELLES SONT URGENTES . MERCI A TOUS

Par **synderella**, le **10/05/2014** à **14:37**

[fluo]BONJOUR[/fluo]

Je ne peut pas te conseiller..

tu devrais aller voir la cimadr ou autre association qui aides les etrangers.

j ai une amie dans la meme situation , son marie la battaient et ils se sont separer,il avait memeun injonction du juge , ols n avait pas le droit de s approcher d elle .. et elle avait une fille de ce mariage.

cependant l enfant vient de mourir et lemariage est en instane de divorce..

et devine quoi la prefecture a refuser le sejour a ma copine.. elle a pris un avovat , et la c est parti pour des mois de recours ..

bonne chance , j espers qu elle pourra rester , en faite c est un peu grace au mari qu elle est en france .. donc je ne sais pas si elle utilise le fait qu ils la mal traitait devamt un juge se serra a sa faveur... faut aboir des preuves solide

bsx et courage

je suis moi mm en plin demarche etan etrangere en francr

Par **amajuris**, le **10/05/2014** à **17:00**

Bjr

Votre amie marocaine doit d abord déposer une plainte avec toutes les preuves possibles.

Elle peut aussi prendre contact avec son consulat dont c est le rôle d aider ses ressortissants en difficultés.

Cdt

Par **automo**, le **11/05/2014** à **16:16**

Au préalable, elle doit absolument déposer plainte et expliquer sa situation.

Ensuite, pour régulariser sa situation, il faut absolument qu'elle constitue un dossier à la préfecture, elle habite dans quelle ville, je vais te transmettre le lien pour télécharger le dossier.

Pour accélérer sa demande, elle peut écrire au préfet en l'informant de l'urgence de sa situation , je t'expliquerais comment procéder mais donne moi d'abord son lieu de résidence.